

## Servitudes d'utilité publique – Liste

---

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sur la commune sont les suivantes :

### - Servitudes de type AC1 relatives aux monuments historiques :

Nature : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

Localisation : Cette servitude concerne les périmètres de protection de la chapelle Sainte Anne, classée Monument Historique le 03/11/1930

Service responsable : DRAC Bretagne, STAP Morbihan, Petit Hôtel de Limur, 31, rue de Thiers, 56 000 VANNES

### - Servitudes de type AC2 relatives à la protection des sites et monuments naturels

Nature : Obligation pour le propriétaire d'aviser le préfet quatre mois à l'avance de son intention d'entreprendre des travaux autres que ceux d'exploitation courante ou d'entretien normal.

Localisation : Cette servitude concerne le site du Placître de La Chapelle Sainte Anne (classé le 27/10/1931)

Service responsable : DRAC Bretagne, STAP Morbihan, Petit Hôtel de Limur, 31, rue de Thiers, 56 000 VANNES

### - Servitudes de halage de type EL3 :

Servitudes concernant les cours d'eau domaniaux où il existe un chemin de halage ou d'exploitation présentant un intérêt pour le service de la navigation.

Nature : la servitude grève les propriétés dans un espace de 7,80 mètres de largeur le long des bords des dits cours d'eau domaniaux. Les propriétaires riverains ne peuvent planter des arbres ni se clore par des haies ou autrement qu'à une distance de 9,75 mètres sur les bords où il existe un chemin de halage ou d'exploitation.

Localisation : La Vilaine, marchepied rive gauche

Service responsable : IAV, agence de Redon, 1, quai de l'Amiral de la Grandière, 35605 REDON

### - Servitudes de type I4 relatives à l'établissement des canalisations électriques :

Nature : les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres bénéficient aux travaux d'utilité publique ainsi qu'aux lignes placées sous le régime de la

**P.L.U.- Liste des servitudes**

concession ou de la régie réalisée avec le concours financier de l'État, des départements, des communes ou syndicats de communes et non déclarées d'utilité publique.

Localisation : Ces servitudes affectent les lignes suivantes :

- Liaison 400 kV n°1 Calan – Cordemais-Poste
- Liaison 400 kV n°1 Cordemais-Poste La Martyre
- Liaison 225 kV n°1 Cordemais – Poste – Guersac - Theix
- Liaison 225 kV n°1 Cordemais – Poste – Poteau Rouge
- Liaison 225 kV n°1 Bezon – Pontchâteau
- Réseau de distribution

La Liaison 150 kV n°1 Mur de Bretagne – Pontchâteau a été déposée et n'est plus en exploitation.

Service responsable pour le réseau de transport : RTE – GMR Bretagne – 1 rue Ampère, zone de Kérourvois Sud – 29500 ERGUE-GABERIC

RTE demande à être consulté systématiquement pour toute demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que préalablement à tout projet de construction au voisinage d'un de leurs ouvrages, afin de s'assurer de la compatibilité des projets avec la présence de ses ouvrages.

Service responsable pour le réseau de distribution : ERDF Service DT DICT – 64, bd Voltaire, BP90937 – 35009 RENNES Cedex

**- Servitudes de type PT2 relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat :**

Nature : droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

Localisation : La servitude concerne la liaison hertzienne La Roche Bernard – Redon (couloir de 200 m de large) – arrêté du 09/12/1976

Service responsable : Orange – U.P.R. Ouest – ETU ETFH – 11 avenue Miossec – 29334 QUIMPER Cedex

**- Servitudes de type PT3 relatives aux réseaux de télécommunications :**

Nature : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication.

Localisation : La servitude concerne le câble Arc Pleine terre près de Villeneuve

**P.L.U.- Liste des servitudes**

Service responsable : Orange – U.P.R. Ouest – ETU ETFH – 11 avenue Miossec – 29334 QUIMPER Cedex

**- Servitude de type T7 : servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes**

Elles concernent l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur, pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne. Cette servitude est applicable sur tout le territoire national.

Localisation : applicable sur tout le territoire communal

Service responsable : SNIA – Pôle de Nantes – Zone aéroportuaire – CS 14321 – 44343 BOUGUENNAIS cedex – Tel : 02 28 09 27 10 – Fax : 02 28 09 27 27